

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 18 juin 2019

Date de la convocation : 08/06 /2019

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Maurice GODDEFROY, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX (Délibération n°16>)

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 15

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Désignation du représentant légal de la commune autorisé à signer les conventions d'échanges dématérialisés avec la Préfecture et la Direction des Finances Publiques.

Désignation du porteur du certificat électronique CertEurope sur le poste de travail de la mairie du Castellard-Mélan permettant de valider les documents transmis.

Adopté à l'unanimité 5 pour.

Suite à la démission de Cédric Landouzy, le nombre de conseillers municipaux est ramené de 7 à 6 membres jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020.

D2019-13 Rapport sur l'eau

Adopté à l'unanimité

D2019-14 Remplacement stérilisateur UV du haut-Mélan

L'actuel appareil a fait l'objet d'un dépannage en août 2018, en rétablissant le fonctionnement de 3 lampes sur 4. L'analyse de l'eau en date du 6 mai 2019 fait apparaître une eau conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.

Une proposition de remplacement de l'appareil a été demandé et obtenu auprès de la société APEI MAGAUD. Montant hors taxes : 5 430 Euros. Pièce jointe

Cette opération entre dans le programme pluriannuel d'amélioration du réseau d'eau communal 2017-2018 utilisable jusqu'en 2020 qui bénéficie de 60% de subvention, pour moitié Etat et autre moitié le Département/Agence de l'eau.

L'autofinancement de 40%, soit 2 172 Euros est déjà inclus au budget. Par ailleurs une recette exceptionnelle déjà en compte couvre le besoin en trésorerie.

Le maire propose l'acquisition et l'installation d'un nouvel appareil.

Décision d'acquisition à l'unanimité

D2019-15 Demande de prêt d'avance de trésorerie avant perception des subventions

Bien que les recettes prévues au budget couvrent au-delà de l'autofinancement l'ensemble des travaux commandés pour 2019,

Le complément de financement provient de subventions du conseil départemental, de l'Agence de l'eau et de l'ETAT versées en différé dans le temps au vu des factures déjà payées.

Dans l'attente de ces subventions, un prêt d'avance de trésorerie est nécessaire, limité à 15 000 Euros.

La proposition du Crédit Agricole est la suivante :

Durée maximale : 24 mois

Taux : 0,55%

Frais de dossier : 20 Euros

Echéance trimestrielle : 20,63 Euros pour les intérêts

Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement des subventions : remboursement du capital.

Pièce jointe

Le maire propose de contracter ce prêt relais,

Décision de contractualisé le prêt relais de 15 000 Euros à l'unanimité

D2019-16 Actualisation du contrat de location appartement au-dessus de la Mairie

L'état des lieux en cours met en évidence :

- La vétusté des meubles d'origine (3 chaises, armoire, lit),
- La mise en place de mobilier personnel (deux fauteuils clic-clac, buffet, 6 chaises, four électrique, meuble télévision),
- Gazinière : Le four inutilisable, la plaque gaz défaillante,

Le contrat de location de 2008 en meublé, se limite désormais à un appartement à usage d'habitation dans les conditions générales de la loi du 6 juillet 1989 et du contrat proposé à Monsieur BOUHENIA :

- ✓ En juin 2019 le loyer réactualisé par l'application de l'indice de référence des loyers est de 248 Euros plus 4,15 Euros d'eau, soit 252,15 EUROS mensuel.
- ✓ Une partie APL de ce loyer, 175 Euros, est directement versée à la commune via la Trésorerie de Digne depuis 2008, cette clause est maintenue.
- ✓ Un état des lieux réactualisé,
- ✓ Les diagnostics immobiliers
- ✓ Sans dépôt de garantie depuis l'origine de ses contrats successifs.

Accord à l'unanimité

D2019-17

Désignation du représentant légal de la commune autorisé à signer les conventions d'échanges dématérialisés avec la Préfecture et la Direction des Finances Publiques.

Désignation du porteur du certificat électronique CertEurope sur le poste de travail de la mairie du Castellard-Mélan permettant de valider les documents transmis.

Le maire est désigné à l'unanimité, représentant légal et porteur du certificat électrique

Information

- **Inspection des archives communales :**
Aucune anomalie selon le rapport du directeur des archives départementales
- **Signature des actes de régularisation de la partie descendante du chemin de Sisteron**
achat aux propriétaires de l'emprise de l'actuel tracé du chemin, les échanges de partie de chemin rural étant interdit.
- **Service des repas pour les écoles et les usagers de la vallée des Duyes :**

La boucherie centrale située à PEYRUIS, enseigne *Chez Marc*, propose un service de livraison à domicile pour les personnes âgées :

Repas en liaison froide emballé individuellement et livré les lundi (repas de mardi et mercredi) mercredi (repas de jeudi et vendredi) et vendredi (repas de samedi, dimanche et lundi) repas composé d'une entrée, un plat avec accompagnement, fromage, dessert et une demi-baguette. De plus, un complément pour le soir à choisir entre, un produit laitier, une compote ou un potage.

Commande le mercredi avant 12H pour la semaine suivante Tarif : 7,80€ TTC par jour, livraison au domicile incluse.

Facturation au bénéficiaire à la fin du mois.

boucherie.centrale@free.fr

à votre disposition pour toute information complémentaire: 04 92 64 49 36

- **Mise en place sur l'agglomération Provence Alpes du tri sélectif :**



Un effort de tri s'impose :

